



(Sections de la DDFiP de Charente Maritime)

La Rochelle le 24 juin 2019

Mesdames, Messieurs, les élu-es,

Par courrier du 12 mars 2019, nous vous alertions sur le projet dit « géographie revisitée » relatif au démantèlement des services des Finances Publiques dans le département de Charente Maritime. Impulsé par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics et exécuté par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), un plan méthodique de destruction du réseau de la DGFIP a été dévoilé le 6 juin 2019 par le Ministre Gérald DARMANIN.

M. GARNIER, Directeur départemental, a dévoilé son projet le 11 juin.

L'Intersyndicale des Finances Publiques de Charente Maritime tient à vous alerter sur la réalité et les conséquences de ce projet. M. Darmanin, sous couvert de transformation des missions et d'évolutions technologiques, veut redistribuer le réseau de la DGFIP. Mais son projet, baptisé dans un premier temps « géographie revisitée » puis « déconcentration de proximité » pour finalement devenir le « Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques », n'est ni plus ni moins qu'une entreprise de destruction du réseau de la DGFIP, avec pour conséquence l'amplification de la fracture territoriale.

Ce projet, dont vous trouverez la carte préfiguratrice en pièce jointe, peut paraître attractif à première lecture, avec l'affichage de nombreux « points de contacts ». Mais en réalité, les services déconcentrés de la DGFIP vont être réduits à la portion minimaliste. A ce sujet, nous vous joignons la carte « revisitée » par nos soins qui présente la réalité de ce qui restera sur le département d'ici 2022.

En effet, pour la Charente Maritime, le projet prévoit :

- la fermeture de la quasi-totalité des trésoreries (20/23) Ile de Ré, Courcon, Surgères, Matha, St Savinien, St Porchaire, Pons, Royan, Cozes, Gémozac, Mirambeau, Montlieu la Garde, Marennes, Oléron, St Jean d'Angely, Rochefort, Jonzac, Saintes, la trésorerie hospitalière de La Rochelle et la trésorerie banlieue-amendes de La Rochelle. A la place création 5 back-offices dits « Services de Gestion Comptable (SGC) » à St Jean d'Angely, Rochefort, Jonzac, Ferrières et Marennes avec une antenne à Oléron. Par ailleurs 13 « conseillers aux décideurs locaux » seraient désignés pour apporter du conseil aux collectivités en lieu et place des 20 comptables.

- la fermeture de 3 Services Impôts des Particuliers (SIP) sur 7 : SIP de Marennes, de St Jean d'Angely et de Rochefort. Il ne resterait un SIP qu'à Royan, Jonzac, La Rochelle, Saintes devenant une antenne de Royan et réduit à une mission de réception.

- la fermeture de 5 Services des Impôts des Entreprises (SIE) sur 7 : SIE de Marennes, St Jean d'Angely, Rochefort, Royan et Jonzac. Il ne resterait un SIE qu'à Saintes et La Rochelle.

Pour les contribuables, cette forte concentration des services de la DGFIP signifie qu'ils ne pourront plus se rendre au guichet des SIP, des SIE ou des trésoreries pour obtenir des réponses à leurs questionnements, comme ils le font actuellement.

Pour les collectivités, cela signifie un éloignement du service qui gèrera leur comptabilité, avec une industrialisation des tâches et une perte évidente de contact. Quant au remplacement du rôle de comptable par des « conseillers », il n'a pour but évident que de supprimer la séparation ordonnateur/comptable et la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable.

Pour vos concitoyens, la forte réduction du nombre de services territoriaux de la DGFIP aura de lourdes conséquences, telle que la fin de l'exercice plein et entier des missions sur l'ensemble du territoire, d'où une perte en termes de qualité et de technicité des missions, assurées avec une haute conscience professionnelle par les agents de la DGFIP, malgré des conditions de travail de plus en plus difficiles.

Gérald Darmanin, dans son courrier aux élus, assure que chaque usager aura « accès aux services publics à moins de trente minutes ». En fait de quel accueil s'agit-il ?

Les Maisons de service au public (MSAP), reconverties en Maison France Service ne seront que des coquilles vides d'un vrai service public « finances publiques ».

Les Maisons France Services devront intégrer les services suivants : CAF, Intérieur, Justice, Travail, Finances Publiques, CNAV, MSA, Pôle emploi, La Poste.

Comment pourront-elles répondre aux besoins du public ?

Peu importe ! Renvoi aux démarches en lignes, aux plates-formes téléphoniques, et, en dernier recours, renvoi aux accueils des services de pleine compétence qui ne recevront que sur rendez-vous. Le Directeur des Finances Publiques nous l'a confirmé : il faut que tout le monde se mette à internet !

Il n'est pas prévu de permanence dans ces MFS, juste une présence hebdomadaire ou mensuelle et exclusivement sur rendez-vous c'est donc à l'accueil de la mairie que reviendra le soin ou de répondre ou de prendre rendez-vous pour la prochaine permanence.

Comme dans les MSAP, faute de réponses adaptées, les permanences s'éteindront rapidement éloignant à nouveau les populations rurales des services publics.

Les trésoreries remplissent actuellement un ensemble de missions dont celle essentielle de guichet de proximité ouvert à la population la semaine. Fini la caisse de la trésorerie pour les secours d'urgence des plus démunis de vos administrés. Et pour payer en numéraire impôts, cantine, centre de loisirs, ils seront dirigés vers les buralistes (s'il y en a) pendant que les régisseurs déposeront leurs fonds à La Poste (s'il en reste) !

Pour nos syndicats, cette cartographie est un « trompe l'œil » et ne répond pas aux attentes exprimées ces derniers mois par la population, notamment au regard du besoin de services publics de proximité.

Nos concitoyens, et notamment les plus fragiles, démunis ou isolés, sont en droit d'attendre un service public républicain qui apporte des réponses précises à leurs attentes et à leurs besoins.

Selon nous, la multiplication des « points de contacts » ne doit pas occulter la réalité ni être utilisée pour vider les territoires d'une réelle présence de la DGFIP, ce que le gouvernement ne se prive pourtant pas de faire. Il eut été plus inspiré de consolider la DGFIP et, « en même temps », de développer une réelle présence du service public...

De plus, cette nouvelle présence territoriale des services de la DGFIP sera associée à des suppressions d'emplois lourdes, des transferts de personnels (30 % des agents du département seraient concernés par des déménagements d'ici 2022). Ce qui aura des conséquences sur l'activité économique locale.

En tant qu'élus, il est aussi de votre devoir de prendre la mesure de ces réformes, de vous y opposer et de le faire savoir, pour le bien de vos administrés !!!

Soumettez au vote du conseil municipal, dès que possible, une délibération s'opposant fermement aux restructurations envisagées par le gouvernement.

Faites-la remonter ensuite à vos députés, à vos sénateurs, à vos conseillers départementaux, au premier ministre ...(envoyez-nous une copie).

N'hésitez pas à interpeller notre Directeur Départemental, M GARNIER, au détour d'une réunion, par courrier ou par mail.

Et faites savoir à vos administrés par tous les biais possibles, que le service public est en danger !!!

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer en amont de la concertation, pour échanger sur la présence de notre administration et ses enjeux, sur le territoire dont vous avez la responsabilité.

Laurent DELAUGEAS
Solidaires Finances Publiques
06 12 52 84 39

Roger BUFFETEAU
CGT Finances
06 87 46 81 43

Mickael BOUHOURS
CFDT Finances
06 43 21 69 11

Benjamin ESSAYAN
FO DGFIP
06 32 15 34 64